



École Alpha

Code de vie

Introduction au code de vie

La vie à l'école repose sur des règles claires et des comportements attendus afin que chacun puisse s'y sentir bien et en sécurité. Ces règles aident les élèves à développer leur sens des responsabilités et à vivre ensemble dans un climat harmonieux. Les comportements attendus sont présentés dans notre code de vie, qui reflète des situations de la vie quotidienne et les aideront à devenir un(e) citoyen(ne) responsable.

Pour accompagner les élèves dans cet apprentissage et les aider à donner le meilleur d'eux-mêmes, l'équipe-école enseignera des compétences sociales et émotionnelles essentielles à la vie de groupe. Tout au long de l'année, des encouragements et des renforcements positifs seront proposés afin de soutenir les bons choix et les comportements positifs chez l'ensemble des élèves.

Tous les membres de l'équipe-école, enseignants, personnel de soutien, professionnels, direction et éducateurs, sont présents au quotidien pour accompagner et soutenir les élèves. Chacun joue un rôle important afin d'encourager les bons comportements, de souligner les réussites et d'aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Ensemble, nous travaillons dans un esprit de collaboration afin d'offrir un environnement sécurisant, positif et propice aux apprentissages.

Les comportements valorisés dans notre école s'inspirent des valeurs qui nous sont chères et qui sont mises de l'avant dans notre projet éducatif : **le respect, la collaboration et la bienveillance.**

Matrice comportementale de l'école Alpha

Lieux	Respect Bienveillance	Collaboration
En tout temps et en tout lieu	• J'utilise un langage et un ton respectueux. • J'adopte des gestes et comportements respectueux et sécuritaires. • Je prends soin du matériel. • Je laisse les endroits propres.	
En classe	• J'écoute la personne qui a le droit de parole.	• J'effectue le travail au moment demandé.
Corridors, casiers et escaliers	• Je me déplace en marchant. • Je respecte l'espace de l'autre. • Je me déplace en utilisant le niveau de voix demandé (espion ou bulle).	• Je sors de classe avec l'autorisation de l'adulte. • Je range mes effets personnels au bon endroit.
Toilettes, vestiaires	• Je respecte l'intimité des autres.	• Je quitte lorsque j'ai terminé. • J'utilise le niveau de voix espion.
Gymnase	• J'adopte un esprit sportif. <i>(Charte de l'esprit sportif)</i> • J'utilise le matériel sportif selon sa fonction.	• Je respecte les règles de jeux. • Je porte une tenue sportive et des souliers de course.
Bibliothèque	• Je replace l'ameublement et le matériel. • J'utilise mon fouineur.	• J'utilise le niveau de voix demandé (espion ou bulle).
Lieu de dîner, cafétéria	• Je jette mes déchets à la poubelle. • Je nettoie mon espace après avoir mangé. • Je reste à ma place pour manger.	• J'utilise le niveau de voix normal.
Cour d'école	• Je respecte les règles de sécurité des modules. • J'utilise le matériel selon sa fonction.	• Je respecte les règles de jeux. • Je replace le matériel à l'endroit désigné.
Locaux de musique	• J'apporte tout le matériel nécessaire. • J'utilise les instruments de musique selon leur fonction.	• Je joue de mon instrument au moment demandé.
Débarcadère	• Je circule en marchant aux endroits indiqués.	• J'attends le signal de la cloche ou de l'adulte pour traverser.

Mesures de soutien et conséquences¹ éducatives

Interventions éducatives	Conséquences éducatives
• Rappel du comportement attendu • Avertissement verbal • Enseignement supplémentaire du comportement attendu • Accompagnement dans la démarche de résolution de conflit • Feuille de route ou contrat personnalisé avec renforcement accru des bons comportements • Ateliers d'habiletés sociales • Rencontre élève-intervenant de l'école • Communication avec les parents (par l'élève ou l'intervenant) • Rencontre élève-parents-intervenant de l'école • Référence à un professionnel (avec l'accord des parents) • Protocole d'intervention individualisé	• Présentation d'excuses verbales ou écrites • Geste réparateur en lien avec le comportement • Retrait de matériel • Reprise du temps perdu • Reprise du travail non fait ou mal fait • Réflexion écrite et discussion avec un adulte • Pratique du comportement attendu • Création d'outils pour illustrer le comportement attendu • Modélisation du comportement approprié à d'autres élèves • Participation à des scénarios sociaux • Travaux communautaires • Récréations guidées • Zone de jeu assignée • Retrait temporaire • Suspension à l'interne ou à l'externe²

Modalités de communication

Lors d'un manquement du code de vie, au regard de la nature, de la fréquence et de la gravité du comportement, un courriel ou un appel aux parents sera effectué. Il est également possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.

¹ L'application des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements observés chez celui-ci.

² Pour être éducative, cette conséquence doit être soutenue par des interventions ayant pour objectif de modifier le comportement.

Règles de fonctionnement

Cette section du code de vie apporte des précisions supplémentaires sur le fonctionnement de l'école Alpha.

Horaires de l'école

Les élèves peuvent se présenter sur la cour d'école à partir de **8 h 35** le matin et de **13 h 25** le midi et non avant, car il n'y a pas de surveillance. Si exceptionnellement un élève est en retard, il doit se présenter au secrétariat de l'école afin de donner sa présence avant d'aller en classe.

Sécurité au débarcadère et dans le stationnement de l'école

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous, nous vous rappelons l'importance **d'adopter un comportement respectueux et patient** au débarcadère de l'école Alpha ainsi que sur le *Chemin Grande-Côte* près de l'entrée de la fontaine.

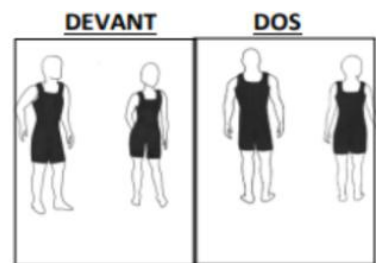
Voici quelques points essentiels à respecter :

- Respectez les consignes du personnel et la signalisation;
- Avancez prudemment et évitez les arrêts prolongés;
- Réduisez votre vitesse;
- Soyez courtois envers les autres parents et les membres du personnel;
- Priorisez la sécurité des enfants avant la rapidité;
- Stationnez votre véhicule dans les endroits désignés.

Votre collaboration est essentielle pour maintenir un environnement sécuritaire et agréable pour tous.

Code vestimentaire

Les tenues décentes et propres sont obligatoires. Dans l'image ci-contre, les parties ombragées montrent les parties du corps qui doivent être couvertes par des vêtements opaques, ce qui implique aussi d'avoir un visage obligatoirement à découvert. Les chaussures avec maintien complet du pied sont obligatoires.



Présence des parents et des visiteurs sur le terrain de l'école

Bien que les parents et les membres de la communauté soient toujours les bienvenues à l'école Alpha, des mesures sont mises de l'avant afin d'assurer la sécurité de tous et de bien identifier les visiteurs. Ainsi, lorsqu'un parent se présente à l'école pour venir faire du bénévolat, il aura à signer le registre des visiteurs et à porter un autocollant pour l'identifier.

Encadrements légaux

Voici la liste des énoncés que doivent respecter les élèves du CSSMI. Ceux-ci incluent d'ailleurs le contenu édicté par le règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire et la Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions (PL94), ainsi que des énoncés tirés de la Loi sur l'instruction publique :

Violence et intimidation

- L'interdiction d'adopter tout comportement violent dont l'intimidation. Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont prosrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.
- Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire.

Civisme

- Le droit des élèves et du personnel de l'école permet d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement, et ce, dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.
- Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.
- Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, notamment en :
 - Respectant l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;
 - Agissant et communiquant de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;
 - Vouvoyant le personnel de l'école;
 - Utilisant le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école;
 - Respectant la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;
 - Étant assidus et ponctuels en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;
 - Prenant soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;
 - Respectant le code vestimentaire de l'école, incluant l'obligation d'avoir le visage découvert.
- L'élève doit agir de manière à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes.

Droit de fouille

- Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (ex. : drogue, arme blanche, etc.).
- L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu. La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

Appareils électroniques

- Interdiction des appareils électroniques au primaire :
 - Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteur.

- Sanctions en cas de non-respect :

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :

- 1^{er} manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.
- 2^e manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.

Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

Signatures

Par sa signature, l'élève s'engage à respecter les règles de son milieu de vie. Le parent s'engage, quant à lui, à accompagner son enfant dans cette démarche et à collaborer étroitement avec l'école lors des interventions liées à l'application du code de vie.

Signature de l'élève

Signature du parent ou du tuteur